



Bienvenue sur l'autoroute en flux libre !

En 2024, le flux libre s'installe sur l'axe Paris-Normandie (A13-A14). Depuis juin 2024 sur l'A14 entre La Défense (92) et Orgeval (78) et les nouveaux accès du diffuseur n°18 d'Heudebouville (27) sur l'A13, et puis en décembre sur tous les autres sites de l'A13 (Orgeval - Caen). Les barrières physiques de péage vont disparaître au profit de portiques équipés de caméras et de capteurs permettant de calculer et d'automatiser le règlement de leurs trajets.



Projet d'envergure du groupe Sanef, le déploiement du flux libre sur les 210 km entre Paris et Caen va révolutionner la manière de circuler sur l'autoroute. Comment ? Les barrières de péage sont remplacées par des portiques équipés de capteurs intelligents qui identifient les véhicules et calculent le montant du péage en fonction de la catégorie du véhicule et du trajet réalisé.

Plus simple, fluide, rapide... et plus responsable !

Grâce au flux libre, terminés les bouchons et les ralentissements. Le nouveau système va permettre une circulation plus fluide, plus rapide, mais aussi plus sûre et plus sereine. Désormais, les clients effectuent un seul paiement pour tout leur trajet. Enfin, le flux libre, c'est moins d'impact environnemental. Ne plus s'arrêter réduit la consommation de carburant et les émissions de CO₂. Des portiques à la place des nombreuses barrières de péage, ce sont aussi 28 hectares d'espace rendus à la nature.

Comment payer son péage en flux libre ?

Plusieurs moyens de paiement sont proposés* :

- Le plus simple, avec un badge de télépéage : le montant du péage est facturé mensuellement et prélevé automatiquement. Seule précaution : bien fixer son badge au pare-brise.

- Sur le site sanef.com, deux options sont possibles : un paiement automatique après création d'un compte client ou un paiement après chaque trajet, dans les 72h.
- Dans l'un des points de paiement du réseau agréé Nirio (groupe FDJ), répartis sur tout le territoire, dans les 72h suivant le trajet. Le client pourra ainsi payer son trajet en espèces ou en carte bancaire.

Infos pratiques

Le non-paiement du péage constitue une infraction au code de la route. Il expose le conducteur à une majoration forfaitaire puis une amende.

Chiffres clés :

- 8 millions de clients/an sur l'axe
- 120 millions d'euros d'investissement par Sanef
- 30 minutes de trajet gagnées en période de fort trafic
- 9,5 millions de litres de carburant économisés, selon nos estimations

Liens utiles

[site SANEF](#)